

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony VAUTIER, maire d'Arbonne-la-Forêt,

Etaient présents : Anthony VAUTIER, Nicolas GALLOT, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Olivier GUYADER, Isabelle PAUTREL, Catherine MARION, Stéphanie GIBERT, Françoise PAPOT, Pascal GIGOT, Pascale CHEMIN, Karen CORTE.

Absents : Laurence AYRAULT pouvoir à Olivier GUYADER, Louis TABOGA pouvoir à Anthony VAUTIER, Jérémy CHARBONNEAU pouvoir à Nicolas GALLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélien MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

Nbre de membres en exercice : 15 – présents : 12 – votants : 15 – date de convocation et d'affichage : 11/05/2022

Délibération n° G / 398 Election d'un nouvel adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n° G/303 du 23 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° G/304 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 11 mai, acceptée le 10 mai 2022.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau ou non, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de l'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le 3^{ème} rang et non le même rang que l' élu démissionnaire, De ce fait, les 2 adjoints remontent dans le tableau du conseil municipal.

Article 2 : Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Isabelle PAUTREL

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de blancs et nuls : 04

Nombre de suffrages exprimés : 11

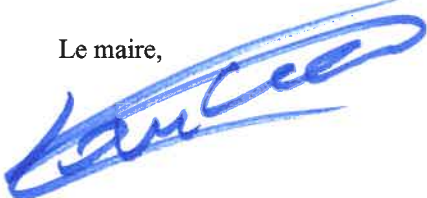
Majorité absolue : 08

Ont obtenu : Isabelle PAUTREL : 10 voix – Aurélien MATHIEU : 01 voix.

Article 3 : Madame Isabelle PAUTREL est désignée en qualité de 3^{ème} adjoint au maire

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35

Le maire,



Anthony VAUTIER



La secrétaire de séance,



Aurélien MATHIEU